



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 29 AVRIL 2026**

**AFFAIRE N° 31-20260429**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CASUD AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DES  
ACTIONNAIRES DE LA SODEGIS ET FIXATION DE LEUR  
REMUNERATION**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à dix heures et vingt-sept minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>e</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 23 avril 2026, sous la présidence de Monsieur CHAUSSALET Alexis (de l'affaire n° 01 à n° 27-20260429, puis n° 30 à n° 31-20260429, en partie à l'affaire n° 33-20260429, puis de l'affaire n° 34 à 39-20260429), puis de celle de Monsieur LEBRETON Patrick, le 1<sup>er</sup> Vice-Président (de l'affaire n° 28 à l'affaire n° 29-20260429 et en partie à l'affaire n° 33-20260429), et de celle de Monsieur IDMONT Corentin, le 3<sup>e</sup> Vice-Président (à l'affaire n° 32-20260429).

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : **48**

Présents : **41**

Absents représentés : **07**

Absents : **00**

Déport des conseillers  
intéressés à l'affaire ou  
ne prenant pas part au  
vote : **07**

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

CHAUSSALET Alexis, ODAYEN Danon, DUCROUX Éric, LAURET Pauline, PICARD Aurélien, GAUTHIER VIDOT Christine, OTAL Candy, DIJOUX Cédric, OLICHON Christelle, IDMONT Corentin, MURAT Marie-Pierre, LEBOT Dominique, LOUARN Katell, CAZAL Rémi (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 19-20260429), BÉLAIR Céline, DALLOU Jean-Eudes, NATY Nadège.

BENARD Monique, HOARAU Jacquet, ELIZEON ABMON Liliane, BASSIRE Nathalie.

**- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick, BENARD Fiona (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 19-20260429 et de l'affaire n° 22 à l'affaire n° 39-20260429), HOAREAU Sylvain, MUSSARD Rose Andrée, CARDIN François, LEJOYEUX Marie Andrée, LEBON David, LANDRY Christian, JAVELLE Blanche Reine, VIENNE Axel, BATIFOULIER Jocelyne, DAMOUR Colette, HUET Henri Claude, COURTOIS Lucette, HOAREAU Emile.

LEBON Jeannot, FONTAINE Marie France.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

CLAIN Camille, RIVIERE Garry.

BEGUE Patrick.

**- Commune de Saint-Philippe -**

TURPIN Clarita.

**ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**

**- Commune du Tampon -**

LA PORTE Gilbert représenté par PICARD Aurélien, CAZAL Rémi représenté par LEBOT Dominique (de l'affaire n° 20 à l'affaire n° 39-20260429).

THIEN-AH-KOON Patrice représenté par M. HOARAU Jacquet, PICARDO Bernard représenté par ABMON Liliane.

**- Commune de Saint-Joseph -**

LEICHNIG Stéphanie représentée par HOAREAU Sylvain, MUSSARD Harry représenté par LEBRETON Patrick, BENARD Fiona représentée par DAMOUR Colette (de l'affaire n° 20 à l'affaire n° 21-20260429).

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier représenté par TURPIN Clarita.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Camille CLAIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

## **AFFAIRE N° 31-20260429**

### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CASUD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SODEGIS ET FIXATION DE LEUR REMUNERATION**

Le Président rappelle que dans le cadre du renouvellement du Conseil communautaire, il y a lieu de désigner les nouveaux représentants de la CASUD au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale des actionnaires de la SODEGIS.

Il précise également que l'Assemblée délibérante, par délibération n° 11-20260429 ci-avant dans l'ordre du jour, a retenu, pour l'élection de ses représentants au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SODEGIS, le scrutin de liste majoritaire.

Le Président, après avoir procédé à une suspension de séance afin de permettre aux conseillers communautaires de présenter la liste complète des candidatures de leurs représentants (une liste de 7 candidats), invite le conseil à procéder à l'élection des représentants de la CASUD au sein de la SODEGIS.

En application de l'article L. 2121-21 par renvoi de l'article L. 5211-1 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou à une présentation. Le Conseil communautaire peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais à un vote à main levée.

Par ailleurs, selon l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les représentants des collectivités territoriales peuvent recevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés.

Cette rémunération est prise en compte dans le calcul du plafond des rémunérations et indemnités que peuvent par ailleurs percevoir les élus.

Afin de procéder à l'élection, le Président propose que les listes lui soient communiquées.

Le Président indique qu'une seule liste lui a été remise :

## Liste présentée par la Co-Présidence

<u>SODEGIS</u>
<u>Titulaire</u>
GAUTHIER VIDOT Christine
DIJOUX Cédric
MURAT Marie Pierre
RIVIERE Garry
LEBRETON Patrick
MUSSARD Harry
COURTOIS Lucette

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de désigner ses 7 représentants au Conseil d'Administration de la SODEGIS,
- de désigner le représentant de la CASUD à l'Assemblée générale des actionnaires,
- de choisir parmi ses représentants, celui qu'il propose pour exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration,
- d'autoriser ses représentants au Conseil d'Administration de la SODEGIS de percevoir les rémunérations comme suit :
  - le Président du Conseil d'administration avec un montant maximum de 1 500 € net mensuel,
  - les autres membres avec pour chacun un montant maximum de 300 € net mensuel.
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

### **DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Conseil,**

**A l'unanimité des membres, décide de ne pas procéder au scrutin secret, mais à un vote à main levée,**

Après en avoir délibéré (Mme GAUTHIER VIDOT Christine, M. DIJOUX Cédric, Mme MURAT Marie Pierre, M. RIVIERE Garry, M. LEBRETON Patrick, M. MUSSARD Harry et Mme COURTOIS Lucette, ne prenant pas part au débat et vote de cette affaire et ayant quitté la salle), à l'unanimité des suffrages exprimés,

- désigne comme suit, les représentants de la CASUD au Conseil d'Administration de la SODEGIS, avec 30 voix pour (11 abstentions) :

<u>SODEGIS</u>
GAUTHIER VIDOT Christine
DIJOUX Cédric
MURAT Marie Pierre
RIVIERE Garry
LEBRETON Patrick
MUSSARD Harry
COURTOIS Lucette

- désigne Monsieur MUSSARD Harry comme représentant de la CASUD à l'Assemblée générale des actionnaires, avec 30 voix pour (11 abstentions),
- autorise Monsieur MUSSARD Harry, à se présenter aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, avec 30 voix pour (11 abstentions),
- autorise, avec 30 voix pour (11 abstentions), les représentants de la CASUD au Conseil d'Administration de la SODEGIS, à percevoir les rémunérations comme suit :
  - le Président du Conseil d'administration avec un montant maximum de 1 500 € net mensuel,
  - les autres membres avec pour chacun un montant maximum de 300 € net mensuel.
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,



- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Secrétaire de séance,

Camille CLAIN

Le Président de séance,

Alexis CHAUSSALET



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 06/05/2026